



Nous avons appris, avec beaucoup d'indignation, le contenu du communiqué laconique émanant de signataires, qui ne sont, ni représentants, ni mandatés par le conseil d'administration de SATRAM-EGCA, actuellement en veilleuse et paralysé depuis le décès de feu Lahcen JAKHOUKH, que Dieu ait son âme. Il s'agit, en effet, des dénommés Badreddine JAKHOUKH et Abderrahim ALJ. Ledit communiqué constitue, en effet, un ramassis de contre-vérités et de non-sens prétendant répondre au communiqué de SATRAMMARINE en date du 2 février 2017 et qui avait annoncé l'arrestation du sieur Mohamed AIT BENALI, suite à un mandat d'arrêt international émis à son encontre par la justice marocaine.

Si l'on passe le fait que le communiqué n'est même pas daté, il faut relever, comme signalé plus haut, que les signataires n'ont ni qualité juridique, ni fonctions dans les sociétés qu'ils prétendent représenter, à part le fait qu'ils sont des descendants des fondateurs. Et, fait grave, ils prétendent aussi, dans leur communiqué, agir après la tenue des réunions des conseils d'administration des sociétés, dont ils ne mentionnent, ni les dates, ni les lieux, ni les ordres du jour, ni si les quorums avaient été atteints. Il s'agit en fait de conseils imaginaires et sans valeur. En effet, la dernière réunion du conseil d'administration de celle-ci a été tenue le 3 mai 2013, du vivant de feu Lahcen JAKHOUKH. Le procès-verbal correspondant avait été enregistré à Libreville le 24 mai 2013 (Vol15, Folio57, N°650). Les résolutions de ce conseil font état de la révocation de Madame Soumaya LOUDIYI du poste de membre du conseil d'administration de la société et de la nomination, en qualité d'administrateurs de Monsieur Mohamed AIT BENALI et de Monsieur Mustapha AZIZ. Aussi, si des changements dans la composition du conseil d'administration auraient été effectués, ce serait au mépris de la loi et dans l'illégalité la plus totale. Le cas échéant, les auteurs s'exposeront à la justice et seraient sévèrement réprimés, conformément à la loi.

D'autre part, si les auteurs du communiqué reconnaissent l'arrestation de leur complice, le Directeur Général de SATRAM, le sieur Mohamed AIT BENALI, ils n'ont précisé ni la date, ni le lieu, ni la raison de cette arrestation, alors qu'ils savaient pertinemment qu'il était activement recherché par la justice marocaine et qu'un mandat d'arrestation, national et international est émis à son encontre, et ce dans le cadre du procès relatif à DRAPOR, porté devant le tribunal correctionnel de première instance de Casablanca. Faut-il rappeler, à ce propos, que le propre fils de feu Lahcen JAKHOUKH, Tarik JAKHOUKH a été condamné et est aujourd'hui emprisonné et qu'il n'a cessé de réclamer à la justice la présence du dénommé Mohammed AIT BENALI, en tant que tête pensante des crimes commis de détournements, car ce dernier était à l'époque le président du conseil de surveillance de la société SATRAMMARINE ?

Nous rappelons, pour l'histoire, que les souffrances causées par les retombées de cette affaire de DRAPOR a précipité la disparition tragique de feu Lahcen JAKHOUKH, fondateur du Groupe SATRAMMARINE, que Dieu ait son âme.

Monsieur Mustapha AZIZ, l'actuel président directeur général de SATRAMMARINE, et contrairement aux insinuations des signataires du communiqué fallacieux, a été reconnu par la justice gabonaise comme légataire universel de la succession de feu Lahcen JAKHOUKH, par décision de la Cour d'appel judiciaire de Port Gentil, datée du 24 juin 2016. Il est donc le seul habilité à veiller sur l'exécution des dernières volontés de ce dernier, notamment pour tout ce qui concerne les sociétés SATRAM, EGCA, de concert avec les actionnaires héritiers de feu Ahmed ALJ.

A ce titre, les signataires du communiqué fallacieux prétendent que les familles JAKHOUKH et ALJ n'ont décelé aucune braderie des biens de la société. Nous nous demandons sur quels bilans et sur quels chiffres ils se sont basés pour donner ainsi quitus à un délinquant, recherché par les justices marocaine et gabonaise et qui faisait office de directeur général, malgré l'opposition du fondateur, feu Lahcen JAKHOUKH, que Dieu ait son âme. Mais, nous nous réservons, cependant, le droit de recourir à la justice pour qu'ils rendent compte des propos ainsi tenus. D'ailleurs, des plaintes et dénonciations sur ces braderies sont déposées devant le parquet de Libreville.



Quant au sieur Mohammed AIT BENALI, nous laissons le soin aux justices gabonaise et marocaine de décider du sort qui lui sera réservé. Nous avons attiré l'attention des autorités sur l'énormité et l'étendue des détournements décelés dans le Groupe SATRAMMARINE, au Maroc. Pour le cas du Gabon, et par décision de la justice, c'est un audit indépendant qui déterminera l'étendue du gouffre financier, provoqués avec la complicité des ex super ministres Magloire NGAMBIA (Economie, Commerce, Industrie et Tourisme), Etienne NGOUBOU (Pétrole), aujourd'hui détenus, et Séraphin MOUNDOUNGA (Justice), en fuite en Europe, et que l'ensemble de la presse n'a cessé de dénoncer.

Signalons que le but de nos communiqués n'est pas d'exprimer des affirmations sans fondements ni intérêt, mais de viser à rétablir la vérité afin de sauvegarder l'outil de création de valeur et de travail que représentent les sociétés SATRAM, EGCA et EBIARA. Celles-ci constituent, entre autres en effet, un réel moteur pour l'économie gabonaise. Et dans ce sens, SATRAMMARINE-Maroc et SATRAM-EGCA-Gabon s'associent pour saluer l'opération salutaire, mais propres, menée par le Président Ali BONGO ONDIMBA.

Nous terminons, enfin, par rappeler que le légataire universel de la succession de feu Lahcen JAKHOUKH, compte tenir prochainement une assemblée générale de SATRAM-EGCA, pour concrétiser, entre autres, une des volontés de ce dernier, contenue dans l'acte de donation en faveur de son légataire et qui est la donation au peuple gabonais du tiers de son profit. Cette donation au peuple gabonais (notamment santé, éducation et bien être) sera gérée, dans la transparence, au sein de la fondation qui portera le nom de feu Lahcen JAKHOUKH, que Dieu ait son âme, par un conseil de gouvernance, où le peuple gabonais sera représenté par deux membres sur cinq. En effet, le défunt nous a toujours confié que le Gabon et son peuple étaient sa source de richesse, d'inspiration et de succès.

Fait à Casablanca le 08 Février 2017

Groupe SATRAMMARINE

